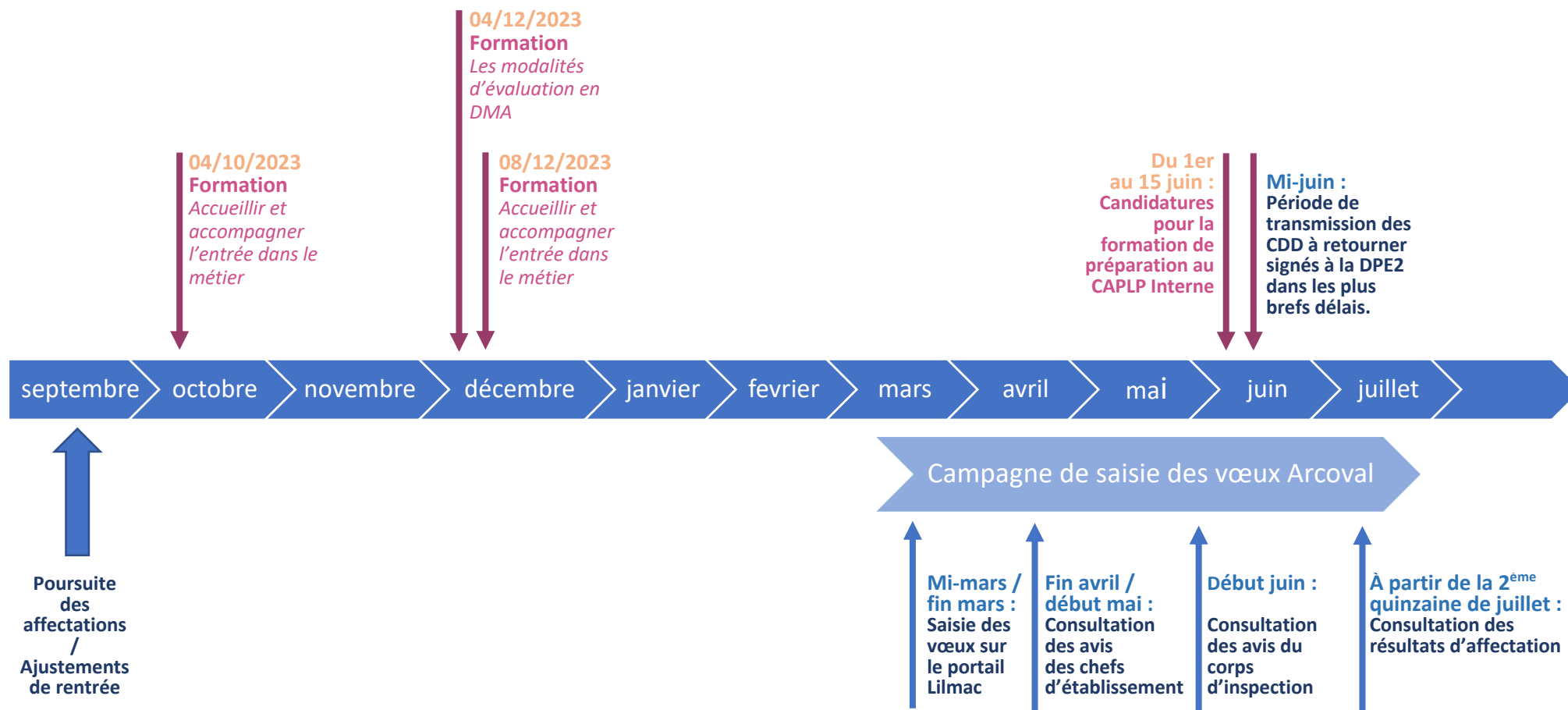


CALENDRIER SPECIFIQUE DES PROFESSEURS CONTRACTUELS



Précisions concernant la campagne de vœux Arcoval :

La campagne de vœux d'affectation concerne tous les personnels contractuels en CDI, en CDA et en CDD ayant eu une affectation sur la période janvier-mi-mars.

Les personnels en CDD n'étant pas en fonctions sur la période janvier – mi-mars et ceux recrutés après cette période, ne pourront pas émettre de vœux.

Tous les agents sous contrat devant participer à cette campagne et qui n'auront pas exprimé de vœux d'affectation, se verront attribuer par défaut un vœu « tout poste dans l'académie ». **La saisie des vœux s'effectue sur le portail Lilmac ou l'application CONCRET.**

Les personnels en CDI, en cas de non affectation ou de sous-service, doivent être présents dans leur établissement de rattachement et assurer des tâches d'encadrement éducatif ou pédagogiques, à la hauteur de la quotité de service disponible.

Précisions concernant la campagne de candidatures individuelles aux parcours préparation des concours internes :

<https://www.ac-creteil.fr/accompagner-les-parcours-et-les-mobilites-professionnels-122015>